



MAIRIE DE SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE

Memento collectes année 2023

Dates de ramassage des déchets verts

1^{er} Semestre

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
Mardi 10	Mardi 14	Mardi 7	Mardi 4	Mardi 16	Mardi 6
Mardi 24	Mardi 28	Mardi 14	Mardi 18	Mardi 23	Mardi 13
		Mardi 28	Mardi 25		Mardi 27

2nd Semestre

<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Mardi 11	Mardi 8	Mardi 5	Mardi 3	Mardi 7	Mardi 12
Mardi 18	Mardi 22	Mardi 12	Mardi 17	Mardi 14	Mardi 19
		Mardi 19	Mardi 24	Mardi 28	

Pour la collecte des déchets verts, **un bac spécifique estampillé SFA** au prix unitaire de 90 euros doit être commandé auprès du secrétariat de mairie ou en téléchargeant le bon de commande sur le site de la commune : <https://www.mairiesaintefoydaigréfeuille.fr/dechets-menagers/>

Bac déchets verts



Seuls les déchets végétaux non souillés sont collectés :

Le bois et les branchages (diamètre < 20 cm), la tonte de gazon, les mauvaises herbes, les feuillages, les fleurs fanées, les plantes non invasives.

Les bacs de déchets verts devront être déposés **avant 6 h du matin les jours de collecte**, devant le domicile sur le domaine public.

Ne sont pas récupérés :

La terre, le terreau, les cailloux, pierres, graviers, morceaux de brique, les ferrailles, plastiques, gravats, les déchets végétaux souillés (produits chimiques, autres matières ...), les déchets verts en vrac, bois traité et non traité (palettes, planches...), les plantes invasives (ambrosie,) **le bois de platanes contaminé par le chancre coloré.**

Les déchets verts déposés en dehors des bacs prévus à cet effet ne seront pas collectés.



Ma semaine de collectes

Elles sont effectuées par le SIPOM
Syndicat Intercommunal Pour le ramassage des Ordures Ménagères

Situé à REVEL 05.62.71.22.83

Site : <http://www.sipom.fr>

Courriel : contact@sipom.fr

Les sortir la
veille

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
<i>Ordures Ménagères</i>	<i>Déchets Verts Selon planning</i>	<i>Tri Sélectif</i>	<i>Ordures Ménagères</i>
			

Rappel

- ❖ Le container des ordures ménagères ne doit pas recevoir de Verre, de déchets verts et des déchets spéciaux (piles, bois...)
- ❖ Nouveau, à compter du 1^{er} janvier 2023 100% des emballages dans le bac jaune (tri sélectif) plus d'information : www.trifyl.fr
- ❖ Le rattrapage des collectes ordures ménagères des jours fériés se font en général le lendemain.

Encombrants

Le ramassage des encombrants est possible sur rendez-vous auprès du SIPOM.

La déchetterie la plus proche se trouve à CARAMAN – route de cambiac –

Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

☎ 05.61.81.43.79

Site : www.trifyl.fr

A votre disposition sur notre commune



Des conteneurs à verre dans la commune :
Avenue Jacques Prévert
Avenue Victor Molinier
Avenue Joseph Huc
Route de Bordeneuve
Route de Lauzerville
Avenue René Cassin
Route de la Saune



Une colonne textile et chaussures est disponible – avenue Joseph Huc – stade Marie-Cesses -



Stickers Stop Pub

**Disponibles en Mairie
aux heures d'ouverture du secrétariat**



Colonne de récupération piles usagées

Le Sipom vous propose



Gratuitement, livré et monté un composteur en plastique recyclé.
N'hésitez pas à les contacter au
05.62.71.22.83

Quels déchets composter ?

Sans hésiter

Déchets de cuisine :
Epluchures, marc de café...

Déchets de jardin :
Fleurs fanées, tonte de gazon...

Déchets de maison :
Cendre de bois, papier journal...

Avec modération et précaution

Déchets très ligneux ou durs :
Os, noyaux, branches

Mauvaises herbes

Viande et coquillages

Végétaux malades

Plus d'info sur le site : www.ademe.fr



Un service de broyage à domicile avec une convention à signer entre le particulier et le Sipom. Coût : 50 euros. Cela comprend, le déplacement, l'installation et le broyage d'une durée d'une heure avec un agent du syndicat.

Contact : 05.62.71.22.83